

1 - La revue d'effectif -

Quand ? : La campagne annuelle de revue d'effectif se déroule du 1er juin au 13 septembre 2019.

Où ? : France entière.

Qui est concerné ? : Potentiellement, tous les agents non managers du périmètre de l'établissement, y compris les agents bénéficiant d'une mission temporaire (art. 25 de la CCN).

Comment ça marche ? : L'ELD examine la situation de certains collaborateurs suite aux échanges précédents (EPA, EP, autres entretiens formels ou informels) qui ont pu mettre en exergue par exemple :

- Un souhait de mobilité géographique
- Un souhait de mobilité professionnelle verticale ou horizontale
- Une difficulté au travail

L'ELD peut bénéficier d'un appui RH lors de cette étape. Puis l'ELD priorise les situations et examine les solutions qui peuvent être mises en place, soit au niveau local, soit avec un accompagnement des correspondants RH (service RH régional et/ou CMDT RH).

Ensuite... : un plan d'action est identifié et proposé à l'agent par son manager. Ce plan d'action est totalement distinct du plan d'action partagé proposé éventuellement dans l'EPA, qui est lui en lien direct avec l'article 20.4 de la CCN.

La position de la CFE-CGC :

Nous pensons que ..

C'est un nouveau dispositif dont l'objectif est d'accompagner les équipes et les managers pour co-construire des plans d'action dans le cadre de la fonction RH partagée. Comme pour tout nouveau projet, il faudra évidemment faire un bilan à l'issue de son déploiement et identifier les améliorations à lui apporter, mais nous nous interrogeons déjà sur les points suivants :

- La charge de travail supplémentaire sur les managers après une campagne EP/EPA déjà très chronophage
- La charge de travail supplémentaire pour les chargés de mission RH et l'équipe RH régionale
- Les possibilités réelles d'action dans un cadre très contraint
 - en termes de postes, notamment pour les fonctions support
 - en termes de mobilité, qu'elle soit géographique ou fonctionnelle avec le cloisonnement croissant des activités.